

09.01 Règlement des compétitions

18.03.2018 / ZV

1. Admission aux compétitions

Chaque lutteur licencié et domicilié en Suisse a le droit de participer aux tournois et autres compétitions qui ne nécessitent pas de règlement particulier.

Aux championnats suisses (CS) de toutes les catégories d'âge (jeunesse A, cadets, juniors, actifs), seuls les étrangers enregistrés comme lutteurs CH sont admis. Un lutteur CH est une personne résident sans interruption pendant **2** ans en Suisse.

2. Déroulement des championnats individuels

Les championnats suisses (CS) sont organisés par Swiss Wrestling Fédération. A tour de rôle, elle confie l'organisation des CS à l'un des clubs associés à Swiss Wrestling Fédération, dans l'ordre FSRLA, ZRV, ORV.

Le club concerné doit être en mesure de mettre à disposition l'infrastructure nécessaire et de remplir les conditions et obligations de Swiss Wrestling Fédération, selon le cahier de charges « organisation des compétitions ».

La fédération régionale annoncera les organisateurs des CS à Swiss Wrestling Fédération, au plus tard 12 mois avant la date fixée.

Le comité central a le droit de refuser la candidature d'un club qui n'a pas fait face à ses obligations (statuts, règlements, finances). Dans ce cas, la région doit chercher un nouvel organisateur.

3. Déroulement des compétitions

Les compétitions doivent se dérouler dans un cadre adéquat. Chaque compétition doit être une publicité positive pour la lutte.

Les compétitions se déroulent obligatoirement selon les règlements de compétition prescrits par la UWW et Swiss Wrestling Fédération. Les conditions fixées dans le cahier des charges des organisateurs sont à respecter.

Les compétitions ne sont ouvertes qu'aux catégories de poids et d'âges mentionnées dans le règlement des catégories de compétition.

A chaque compétition (équipe et individuelle), une liste (classement) de tous les participants pesés est établie. Le club organisateur, la direction technique, le chef-arbitre et tous les arbitres figurent également sur cette liste.

Chaque club ou fédération régionale est tenu d'envoyer un exemplaire de la publication ou

de l'invitation pour toutes les compétitions qu'il organise, au Secrétaire Générale de Swiss Wrestling Fédération, au plus tard 30 jours avant la manifestation mentionnée en joignant.

La participation aux compétitions et championnats de la UWW n'est ouverte qu'aux membres du cadre national. Exceptionnellement, la section technique et le comité central peuvent autoriser d'autres membres à participer aux compétitions de la UWW. Ces derniers recevront à cet effet une convocation officielle.

4. Classements et distinctions

Le classement des compétitions individuelles se fait selon le règlement de la UWW.

Le classement des compétitions par équipes est mentionné dans le règlement de la ligue nationale.

Le classement par équipes aux championnats individuels s'établit de manière suivante:

```
1ère place = 6 points4ème place = 3 points2ème place = 5 points5ème place = 2 points3ème place = 4 points6ème place = 1 point
```

Chaque lutteur, classé du 1er au 6ème rang est pris en compte de chaque équipe.

Aux championnats suisses, les distinctions suivantes sont prescrites :

```
1ère – 3ème places: médailles avec ruban rouge/blanc
4ème – 6ème places: diplômes
```

La commande et le paiement des distinctions incombent au club organisateur.

5. Dispositions générales

Tous les soigneurs (entraîneur, coach, etc.) s'occupant d'un lutteur au coin du tapis doivent être en possession d'une licence valable de Swiss Wrestling Fédération.

Les soigneurs au coin du tapis sont priés de porter la tenue de sport complète, y compris les souliers.

Un athlète ne peut se présenter sur le tapis de la compétition exclusivement avec un maillot de l'équipe nationale suisse, un maillot d'un club de la Swiss Wrestling Federation ou un maillot complètement neutre. Les maillots d'autres nations ou comportant des inscriptions individuelles ne sont pas autorisées. Si un athlète se présente avec un maillot non-autorisé, l'arbitre lui demandera d'ajuster sa tenue. Conformément au règlement UWW, l'athlète a 1 minute pour cela. Si l'athlète ne se présente pas dans un maillot correct sur le tapis durant ce laps de temps, il perdra le combat par abandon et donc avec le score le plus élevé possible.

Chaque membre de Swiss Wrestling Fédération est personnellement responsable de son assurance. Swiss Wrestling Fédération décline toute responsabilité.

L'organisation est soumise au cahier de charges "organisation des compétitions".

En cas de difficultés d'interprétation de ce règlement, le texte original allemand, qui a été reconnu par le comité central, est valable.